



Nombre de membres du Bureau :

- * - en exercice : 20
- présents titulaires : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2017/234

L'an deux mille dix-sept et le 19 décembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : B. PLANO, H. FORGUES, F. DABEZIES, F. ROYO, A. PIASER, M. SICARD, A. DUCASSE, J. ABADIE, C. CORREGE, R. LACOME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC. CLARENS, JP CABOS

Absents excusés : JP. COMPAGNET, S. SIMOIS, B. FOURCADE, J. DEVAUD, N. SALCUNI

Objet : Attribution du marché public « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique pour une opération de réalisation d'un sentier d'interprétation sur le site Natura 2000 de la Tourbière de Clarens »

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique pour une opération de réalisation d'un sentier d'interprétation sur le site Natura 2000 de la Tourbière de Clarens.

Cette action est financée par le programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »

La mission est divisée en deux phases et le marché a été lancé phase par phase.

Phase 1 : rédaction de l'avant-projet détaillé

Phase 2 : mission d'assistance au maître d'ouvrage

La CAO s'est réunie le 15 décembre pour proposer de retenir l'offre de l'ONF. Cette offre comprend une prestation de l'ONF pour les deux phases a été hauteur d'un montant de 5 720 € HT et une prestation sous-traitée à l'entreprise TIKOPIA pour un montant de 8 000 HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- D'attribuer à l'ONF le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réalisation d'un sentier d'interprétation sur le site Natura 2000 de la Tourbière de Clarens inscrite sur le programme « TEPCV » pour un montant global de 13 720 € HT, avec la prestation sous-traitée à l'entreprise TIKOPIA pour un montant de 8000 € HT,

- D'autoriser Monsieur le Président à notifier le marché public à l'ONF, à signer l'acte de sous-traitance, à signer les engagements correspondants et à engager l'étude de programmation et de conception nécessaire à la réalisation du programme TEPCV.

Pour copie conforme,

Le Président

Bernard PLANO



Affichée le 19/01/18

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

